Vos questions / nos réponses

Auto exclusion ANJ, jeux possible sur FDJ

Par Lilizi Postée le 24/10/2025 11:52

> Bonjour à tous, Ma venue ici concerne l'auto exclusion, En effet j'ai demandé en juillet 2025 une auto exclusion qui a été validé en juillet 2025. À ma grande surprise et étant addict aux jeux... J'ai réussi à continuer de jouer.. Vous l'imaginez bien, j'ai dépensé plus que de raison. D'où mon auto exclusion.. Voici une partie du mail; "A compter du 11/07/2025, vous serez interdit(e) : d’entrer dans les casinos physiques ou cercles de jeux situés en France. ET de vous connecter, avec un compte joueur, aux sites internet des opérateurs de jeux légalement autorisés en France. ? Cette interdiction est mise en place pour une durée minimale de 3 ans, renouvelable tacitement. " Pouvez-vous m'expliquer pourquoi celà n'a pas été effectif ? Pensez-vous que je puisse saisir un avocat en dépit des pertes considérables? Pensez-vous qu'il y est eu un manquement de la part de l'ANJ ou FDJ? En vous remerciant, par avance Lili

---

Mise en ligne le 31/10/2025

Bonjour,

Nous comprenons que vous ayez sollicité une démarche de demande d'interdiction volontaire aux jeux afin de vous protéger de votre pratique.

Notre dispositif d'aide à distance n'est pas du tout en lien avec l'ANJ ou les opérateurs de jeux. Nous ne sommes pas au fait du fonctionnement et de l'application technique concrète de l'interdiction sur les sites. Nous vous conseillons de contacter directement l'ANJ si vous souhaitez obtenir des explications sur le pourquoi cela n'a pas été effectif.

Si vous souhaitez un point de vue et un éclairage juridique, vous pouvez vous tourner vers des MJD (Maisons de la Justice et du Droit) afin de rencontrer un juriste dans un cadre non payant.

Notre service reste disponible si vous souhaitez échanger sur la question de l'addiction aux jeux d'argent et de hasard.

Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Joueurs Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20H.

Bien cordialement.